

DECLARATION DU SENEGAL

78^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

<i>Point 17.1 :</i>	<i>Action de l'OMS dans les situations d'urgence Urgences sanitaire :</i>
<i>Document</i>	Documents A78/13 et EB156/2025/REC/1, décision EB156(31)
<i>Actions attendues</i>	<i>Prendre note du rapport et à formuler des observations et des orientations sur les questions relatives à la stratégie de financement et coordination</i>

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Le Sénégal Prend note du rapport du Directeur Général sur les actions de l'OMS dans les situations d'urgence et félicite l'ensemble des parties prenantes en particulier les équipes déployées sur le terrain pour mettre en œuvre ces actions qui sauvent des vies et améliorent les conditions d'existence de millions de personnes.

L'augmentation des situations d'urgence aigue, leur complexité et le nombre croissant de personnes ayant besoin de soutien humanitaire sont préoccupants.

Les effets des changements climatiques et les urgences infectieuses pèsent sur nos systèmes de santé et risquent d'annihiler nos efforts pour l'atteinte de la couverture sanitaire universelle. Aussi, nous devons avoir des stratégies de financement innovantes et une meilleure coordination pour être plus efficace.

De ce fait le Sénégal appelle les Etats Membres à renforcer le financement domestique pour les urgences sanitaires par la mise en place de fonds d'urgence rapidement mobilisable.

Pour ce faire les Etats Africains devront fournir un effort pour renforcer les budgets alloués à la santé pour atteindre au moins l'objectif de 15% fixé à Abuja.

Nous appelons aussi le Secrétariat à renforcer les fonds de réserve pour les situations d'urgence.

Concernant la coordination notre pays appelle au renforcement du leadership des Etats Membres et à l'alignement de tous les partenaires aux priorités défini d'un commun accord entre les Etats le secrétariat. De ce fait nous appelons au renforcement de capacité en gestion des urgences avec un accent particulier sur les crises humanitaires. Le Secrétariat devrait aussi appuyer les pays pour renforcer les capacités d'intervention.

Le Sénégal se félicite dans ce domaine de la certification de son équipe médicale d'urgence de type 2. De même notre équipe SURGE est maintenant opérationnelle et a les capacités de se déployer dans les 48 heures. Nous travaillons aussi à la mise en place d'équipes intervention rapide et d'équipes médicales d'urgence au niveau intermédiaire.

Le Sénégal renouvelle sa solidarité à l'ensemble des peuples touchés par les urgences et félicite le secrétariat pour les performances remarquables obtenues dans la gestion des situations sanitaires.

Je vous remercie